Une pratique douteuse très en vogue

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **40 (2003)**

Heft 1551

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1021271

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Une pratique douteuse très en vogue

Malgré son efficacité apparente, une amnistie fiscale est une arme aux conséquences controversées. Si elle peut rapporter gros, elle n'est pas, en revanche, un remède à toute épreuve contre la fraude.

Quoi de plus tentant pour un grand argentier que d'offrir le pardon à ses contribuables récalcitrants? D'un seul coup, il fait apparaître un patrimoine jusqu'alors dissimulé et augmente les rentrées fiscales. Il n'est dès lors pas étonnant de voir fleurir la pratique de l'amnistie dans de nombreux pays. L'Italie s'est fait une spécialité de ce grand pardon : à côté de trois amnisties générales décrétées depuis 1973 et d'une nouvelle annoncée pour cette année encore, elle a connu de très nombreuses amnisties partielles. Mais le Chili - dix-huit amnisties entre 1947 et 1958, dont dix générales; les Philippines, sept amnisties entre 1972 et 1981; et l'Argentine, une amnistie annuelle pendant les années nonante - lui disputent la palme de l'éponge fiscale. En Suisse, on parle à nouveau d'une possible amnistie, alors que le gouvernement allemand vient de déposer un projet dans ce sens.

Un besoin pressant de ressources

Les justifications avancées à l'appui d'une amnistie varient fortement : améliorer le comportement futur des contribuables, réduire l'importance de l'économie informelle, faciliter la transition vers une nouvelle forme de taxation. En réalité, l'amnistie répond d'abord à un besoin urgent de ressources publiques.

Or l'observation empirique montre précisément que les résultats d'une amnistie sont rarement à la hauteur des espérances des autorités. Deux exceptions remarquables confirment la règle. L'amnistie décidée par l'Irlande en 1988 a rapporté 750 millions de dollars au lieu des 50 attendus. Ce succès s'explique par le fait qu'il s'agissait de la première amnistie et que le gouvernement avait pris simultanément des mesures pour améliorer la perception. L'amnistie fiscale italienne de 2001 a donné également des résultats inattendus puisque près de 50 milliards d'euros placés à l'étranger ont réapparu, dont 60% provenant de la Suisse. La très faible taxation adoptée, la confidentialité des opérations – en cas de rapatriement, l'identité du contribuable n'était pas dévoilée – et la stabilité politique et économique du pays expliquent ce succès.

Ces circonstances indiquent que l'amnistie ne constitue pas un remède généralisable contre la fraude. Au contraire, les études disponibles montrent que celle-ci, plutôt que d'encourager la morale fiscale des contribuables, incite ces derniers à spéculer sur l'amnistie suivante et donc à persévérer dans la fraude. Cette spéculation est d'autant plus justifiée que rarement l'opération se conjugue avec un renforcement significatif des contrôles fiscaux.

De plus, l'amnistie peut démotiver l'administration fiscale, parce qu'elle en souligne l'inefficacité. Enfin et surtout cette opération est marquée du sceau de l'inéquité : alors que les contribuables honnêtes paient l'intégralité de leur dû, les tricheurs, qui disposent le plus souvent de revenus élevés, bénéficient d'un traitement privilégié. *jd*

«Tax Amnesties : Alive and Flourishing», dans le dernier numéro de la revue *Finance & Common Good/Bien Commun,* janvier 2003, présentée dans *DP* n° 1550.

Armée XXI: Les socialistes se mettent hors-jeu

Pour la votation du 18 mai prochain sur la réforme de l'armée, l'assemblée des délégués du parti socialiste suisse (PSS) prône l'abstention. A première vue, la logique qui sous-tend cette décision paraît solide. Armée XXI ne correspond pas à la conception que se font les socialistes de la défense nationale : le PSS milite pour un effectif plus réduit que celui d'Armée XXI et surtout pour une enveloppe budgétaire plus modeste. Mais il ne peut se rallier à un référendum lancé et soutenu par des forces réactionnaires. Reste donc l'abstention.

En réalité ce choix est incohérent. A l'occasion d'une votation référendaire, il ne s'agit pas de se prononcer dans l'absolu pour ou contre un projet, mais de comparer ce dernier avec le statu quo. Car en cas de victoire du référendum, c'est le statu quo qui prévaudra. L'abstention des socialistes est d'autant moins compréhensible que le projet Armée XXI est plus proche de leur conception que l'armée actuelle. Par leur mot d'ordre, les socialistes se mettent donc hors-jeu et favorisent les forces réactionnaires qu'ils prétendent ne pas pouvoir soutenir. *jd*

IMPRESSUM
Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédaction:
Marco Danesi (md)
Ont collaboré à ce numéro:
Eric Braun
François Brutsch (fb)
Jacques Guyaz (jg)
Charles-F. Pochon (cfp)
Albert Tille (at)
Forum:
Fabrice Ghelfi

Responsable administrative:
Anne Caldelari
Impression:
Presses centrales Lausanne SA
Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@bonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch